

De plus, dans le mouvement vital de l'opération intelligente et volontaire, en quoi pratiquement consiste le péché mortel ? Que faut-il de malice dans l'acte révolté contre la loi, pour atteindre et dépasser la limite qui sépare le péché mortel du vénial ? Dans le fond tout subjectif des intentions cachées d'une conscience, en tenant compte des causes multiples qui influent sur la délibération et partant sur le volontaire, pour entraver l'une et diminuer l'autre, quel péché, au regard de Dieu, est mortel, quel autre est vénial seulement ? Mystères profonds et très fréquents qui nous obligent de répéter que, en fait d'appréciation de culpabilité, nous ne savons le tout de rien. (*L'Ami du Clergé*, 1902, p. 804).

x

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Noces d'or du Cardinal. — La cérémonie de l'installation du nouveau Chapitre des chanoines, mercredi, le 9 juin, a été des plus solennelles, tant par la beauté des cérémonies liturgiques, que par le grand nombre d'évêques, de prêtres et des principaux citoyens de Québec qui y assistaient.

Son Eminence le cardinal Bégin, présidait au trône, assisté de MM. les abbés Frs Pelletier et C.-N. Gariépy, du Séminaire.

Son Excellence, Mgr P. Stagni, Délégué Apostolique au Canada, assistait aussi à la cérémonie, accompagné de MM. les abbés Ludger Dumais, supérieur du Collège de Sainte-Anne, et J. Marcoux, supérieur du Collège de Lévis.

Au chœur assistaient NN. SS. A. Langevin, archevêque de Saint-Boniface ; Paul-Eug. Roy, archevêque de Séleucie ; A. Blais, évêque de Rimouski ; M.-Th. Labrecque, évêque de Chicoutimi ; H. Brunault, évêque de Nicolet ; J.-G.-L. Forbes, évêque de Joliette ; F.-X. Brunet, évêque de Mont Laurier ; E. A. Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue et Dom Pacôme, abbé mitré d'Oká.

Dans la nef on remarquait entre autres : l'hon. P.-E. Leblanc et Mme Leblanc, l'hon. T.-C. et Mme Casgrain, l'hon. sénateur et Mme Landry, Sir A.-B. Routhier, M. le juge et Lady Jetté, M. le maire et Mme Drouin, l'hon. M. Pérodeau et Mme Pérodeau, l'hon. M. Caron, l'hon. sénateur et Mme Choquette, l'hon. sénateur et Mme Tessier, les hon. N. Garneau, T. Chapais, M. le juge Cannon, M. le juge Pelletier, M. Boucher de la Bruère, M. Cyrille Tessier.